ACADÉMIE
D'AMIENS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

# #SNU

# POUR MOI,
# POUR LES AUTRES,
# POUR LA FRANCE.

# Le service national universel (SNU) qu'est-ce-que c'est ?

## Un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes de **15 à 17 ans** qui souhaitent vivre une expérience exceptionnelle, renforcer leur sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes, à la croisée de leurs préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté.

Le SNU offre la possibilité aux jeunes de :

- participer à une expérience de vie collective,
- se rendre utiles aux autres,
- créer des liens forts et de développer la culture de l'engagement.

## Une expérience unique

C'est également la chance de vivre une expérience unique durant laquelle vous apprendrez à intervenir face à un accident, à contribuer à rechercher une personne disparue, apporter les premiers gestes qui sauvent à une personne victime, et faire face aux effets du changement climatique.

Vous y découvrirez le rôle de nos associations, de nos services de l'Etat, de nos forces armées, de nos forces de sécurité intérieure et de sécurité civile dans la défense de notre pays et la protection de sa population.

**Vous y découvrirez :**

**Vos droits**

**Une vocation professionnelle**

**Une aventure humaine**

**De la cohésion et de la fraternité**

## Deux types de séjours de cohésion SNU pour un même objectif : la découverte de l'engagement

### 1 Les séjours sous le label « Classes et lycées engagés »

organisés durant le temps scolaire et qui concernent les jeunes **âgés de 15 à 17 ans** de toutes nationalités qui sont scolarisé en classe de seconde et première année de CAP et dont l'établissement scolaire a obtenu cette labélisation.

### 2 Les séjours sur inscription volontaire des jeunes

organisés hors temps scolaire et qui ne concernent actuellement que les jeunes **de nationalité française**, aux profils divers : jeunes scolarisés et non scolarisés, en situation de handicap, avec suivi médical ou alimentaire…

## Deux modalités, un même parcours

Après l'expérience exceptionnelle de vie collective de douze jours dans un centre de cohésion organisé dans un département autre que celui de résidence des jeunes volontaires, ces derniers doivent poursuivre leur parcours SNU par un temps d'engagement au service de la nation qui se traduit soit par une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG) ou longue, dans le cadre d'un Service civique, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

**Un séjour de cohésion**

12 jours dans un autre département que votre département de résidence

+

**Un temps au service de la Nation**

- Engagement court (mission d'intérêt général, MIG)
- Engagement long (Service civique, réserves, volontariat international, engagement associatif.)

=

# Un temps au service de la Nation

## La MIG ou l'engagement long

La MIG vise à développer le sens de l'intérêt général, à découvrir les valeurs liées à la résilience et la solidarité, ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Elle se situe à l'intersection de deux logiques :

- le service rendu à la nation
- la découverte de l'engagement.

Des dispositifs de volontariat déjà existants peuvent être mobilisés dans ce cadre :

- Service civique
- réserve civique,
- réserves opérationnelles des Armées, de la Gendarmerie et de la Police nationale, volontariat à l'international,
- engagement associatif,
- service militaire volontaire ou adapté,
- jeunes sapeurs-pompiers,
- corps européen de solidarité,
- etc.

## Thématiques et exemples de MIG

**Défense et mémoire** : préparations militaires, participation à des commémorations, entretien de lieux de mémoire, participation à l'organisation de visites...

**Sécurité** : gendarmerie, police, sapeurs-pompiers, associations de sécurité civile…

**Solidarité** : aide aux sans-abris, aux migrants, aux personnes en situation de handicap…

**Santé** : accompagnement de personnes vulnérables comme des enfants hospitalisés, des personnes âgées, organisation d'actions pour le Téléthon ...

**Éducation** : aide scolaire, aide à apprendre le français à des personnes étrangères, animation dans des médiathèques …

**Culture** : restauration du patrimoine, aide à une association culturelle, bénévolat au sein d'un salle de musique, d'un musée …

**Sport** : participation à l'organisation de compétition, appui à l'animation d'un club ou d'une association sportive…

**Environnement et développement durable** : protection de la nature et des animaux, promotion du tri des déchets …

**Citoyenneté** : animation d'un conseil citoyen, aide à la lutte contre le racisme, l'homophobie...

# Caractéristiques de la MIG

## Quelle durée ?

84 heures minimum ou 12 jours de façon consécutive ou ponctuelle.

## Quand ?

Hors temps scolaire (le weekend ou durant les vacances scolaires).

## Où ?

Vous pouvez réaliser votre MIG à proximité de votre lieu de domicile (au maximum dans un rayon de 50 km autour de son domicile), avec une exception pour les MIG dans les corps en uniforme dont les cadets de la gendarmerie et les forces armées.

## Avec qui ?

Les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics tels que, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les préfectures, les mairies, les médiathèques, les centres de vaccination, les maisons de l'Etat, les établissements scolaires, etc.

## Pour faire quoi ?

- Participer aux activités d'une structure locale chargée de service au public ou une association ;
- Apporter votre concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration, des missions en faveur de l'environnement ou autres ;
- Poursuivre un projet autonome d'intérêt général proposé par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple ;
- Suivre une préparation militaire ou une formation en vue d'un engagement volontaire dans un dispositif d'engagement civique et citoyen existant.

## Comment trouver votre mission d'intérêt général ?

À la fin de votre séjour cohésion, sur votre espace SNU, vous aurez accès à toutes les MIG qui sont proposées dans notre département. Vous êtes ensuite libres de choisir les missions qui correspondent à vos centres d'intérêt et qui sont à proximité de votre lieu de résidence.

Il vous suffit d'aller sur :
https://www.snu.gouv.fr/

Phase 2 - Un temps au service à la Nation

Réaliser une mission d'intérêt général

Trouver une mission

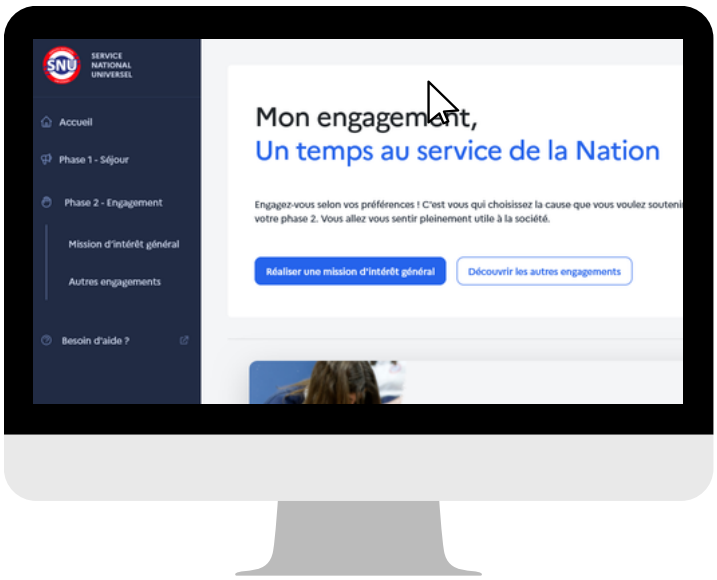


## Autres possibilités

Vous avez également la possibilité de contacter directement une association ou une structure locale chargée du service au public qui souhaiterait vous recruter en MIG.

Il vous suffit de mettre en relation votre établissement d'accueil avec **Yassine Chaib**, **référent départemental MIG**.

**yassine.chaib@ac-amiens.fr**

**03 60 01 93 77**
**06 72 99 69 77**

Les échanges entre les deux interlocuteurs permettront de construire une MIG adaptée à votre profil.

# Autres possibilités

Vous pouvez également demander la reconnaissance d'un engagement déjà réalisé en tant qu'équivalence de MIG pour valider votre phase 2 du SNU, sans avoir à réaliser une MIG.

Pour ce faire :

- Connectez-vous sur votre espace volontaire ;
- Cliquez sur l'onglet "Phase 2 -MIG"
- Cliquez sur "Faire ma demande" dans l'encart "Demandez la reconnaissance d'un engagement déjà réalisé"
- Remplissez les informations et téléversez votre formulaire rempli ;
- Votre demande va être vérifiée par le Référent départemental MIG. Celui-ci peut vous demander une correction si des informations sont erronées ;
- Une fois votre engagement validé par le référent départemental, votre phase 2 sera validée.

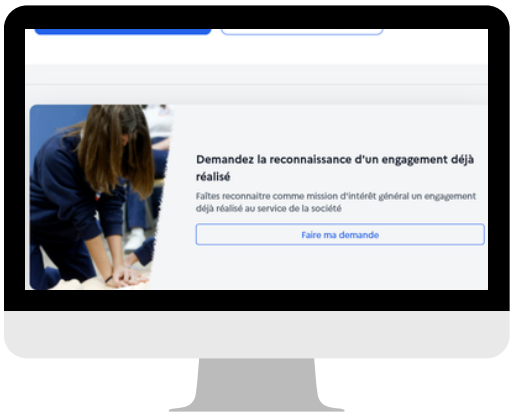


Cette possibilité de reconnaître un engagement déjà réalisé, utile aux autres et au service de la société, permet de valider la phase 2, sans avoir à réaliser spécifiquement une MIG :

- L'engagement doit être terminé et validé par l'organisme de tutelle de la dite expérience.
- Le dispositif est en dehors des critères des MIG (pas de conditions liées aux 84h).
- Les engagements recevables sont définis par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

## Sont recevables :

- ☑ L'obtention du statut de stagiaire BAFA à l'issue de la formation générale (sur présentation de l'attestation de réussite de la formation générale) ;
- ☑ L'accomplissement d'une mission de Service Civique (6 mois minimum, sur présentation de l'attestation de fin de mission) ;
- ☑ La réussite à la formation de jeune sapeur-pompier (sur présentation du brevet national de jeune sapeur-pompier).
- ☑ La participation au programme des jeunes officiels de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), qui permet aux jeunes de 11 à 18 ans de s'engager au sein de leur association sportive et d'accéder à une offre de formations et de certifications.

10 certifications UNSS de niveau académique sont acceptées dans le cadre de l'équivalence MIG :

- Jeunes arbitres
- Jeunes juges
- Jeunes coachs-capitaines
- Jeunes dirigeants
- Jeunes écoresponsables
- Jeunes interprètes
- Jeunes organisateurs
- Jeunes reporters
- Jeunes secouristes
- Jeunes vice-présidents.

Pour tous les autres dispositifs d'engagement, il n'y a pas d'antériorité à prendre en compte. La présentation du diplôme ou d'une attestation suffit à reconnaître l'engagement.

La liste de reconnaissance d'autres formes d'engagement (lycéen engagé, jeune ayant réalisé la préparation militaire hors offre MIG, les escadrilles Air jeunesse, etc.) et la base de connaissance sur le temps de service à la nation sont consultables sur :

https://www.snu.gouv.fr/

# Forum de l’engagement

Pour vous accompagner dans la construction de votre parcours d’engagement via la phase 2 du SNU, un forum de l’engagement est organisé à la rentrée scolaire 2024-2025.

Votre participation est vivement conseillée sur l’une des trois dates programmées.

3 séquences envisagées :

- ☑ Temps de réflexion : témoignages des jeunes (MIG, service civique, cadets, sapeurs-pompiers, bénévoles diplômés par le comité des médaillés, etc.) ;
- ☑ Temps du dialogue et des rencontres : échanges avec les personnalités d’horizons différents sur leur engagement associatif et/ou au service de l’intérêt général (élu, bénévole, etc.) ;
- ☑ Temps du choix et des souhaits MIG : recueil des souhaits des jeunes à partir d’un tableau récapitulatif et proposition des lieux de MIG à proximité (adéquation entre offres et souhaits).

## Trois dates importantes à retenir pour le Forum de l’engagement SNU dans la Somme

- **28 septembre 2024, à Ham**
- **5 octobre 2024, à Abbeville**
- **12 octobre 2024, à Amiens**

ACADÉMIE
D'AMIENS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Education nationale de la Somme

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE,
À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

20 boulevard ALSACE-LORRAINE
80001 AMIENS CEDEX 1

Pour toute question, merci de contacter :

Monsieur Patrick LOMBE-TAMBWE
chef de projet SNU de la Somme
sdjes80-snu@ac-amiens.fr
patrick.lombe-tambwe@ac-amiens.fr